

Ecole élémentaire

Chef-lieu

74470 Lullin

**COMPTE RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL D'ECOLE DU 08/11/13**

Présents :

Les représentants de parents d'élèves : Mmes VERNAY-BILLET Marie-Line et VUATTOUX Corinne, Mr MAINGUE Richard

Les représentants de la mairie : Mr PICCOT Bernard Maire, Mmes CHEVALLET Marie-Thérèse, MOREL Isabelle, conseillères municipales.

Les enseignants : Mmes CHARLES Véronique, Mrs CALEDE Jean-Michel, FOURNIER Gilles.

Excusés : M. MARTINEZ Richard Inspecteur de l'Education Nationale, Circonscription d'Evian,

Absent : M. PIOVESAN Dominique DDEN

1- RENTREE SCOLAIRE 2013

1-1 : Effectifs

L'effectif de la rentrée scolaire 2013 est de 59 élèves répartis comme suit :

- 12 CP,
- 13 CE1, 9 CE2 ,
- 15 CM1, 10 CM2

L'année prochaine les effectifs seront stables dans la mesure 10 élèves rentreront en CP et 10 élèves de CM2 iront au collège.

1-2 : Budget

La mairie a alloué la somme de 40 €/élève pour l'année civile 2013.

Cette somme finance les petites fournitures (cahiers, crayons...) et permet l'achat de manuels et fichiers .

La collectivité locale prend, aussi, en charge financièrement l'entretien du bâtiment, des locaux et le salaire du personnel communal.

De plus une subvention de 3675 € a été attribuée par la commune en 2012/2013 pour financer le cycle piscine (10 séances obligatoires pour les CP, CE1) et une partie des transports .

Le bilan de la coopérative scolaire s'élève comme suit :

Recettes : Ventes : 517,10 € + subventions : mairie 3 675 €+ APE : 2060,20 € + cotisations reçues 435 €. + produits exceptionnels : 169 € . **Total : 6856,30 €**

Dépenses : Achats pour vente 205,62 € + cotisations OCCE 163,30 €
+ Activités éducatives 6 018,82 € + charges courantes 6 € + charges exceptionnelles 338,07 € . **Total : 6731,81 €**

Solde année scolaire 2012/2013 : **+ 124, 49€**

Le solde des comptes au 31 août 2013 était de **CCP : 933,64 €** **Caisse : 428,24 €**

L'APE a versé la somme de 2300 € à la coopérative pour ce début d'année scolaire.

Les enseignants soulignent le très fort soutien de la commune et des membres de l'APE.

2 – PROPOSITION HORAIRES RYTHMES SCOLAIRES :

Les enseignants du Val d’Hermone se sont réunis afin de faire une proposition à propos des nouveaux horaires scolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Ces horaires doivent être présentés aux différentes communes de la vallée.

Les horaires sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : matin 8h30 - 12h 00
après-midi : 13h30 – 15h15

Mercredi matin : 9 h – 12h

Un échange s’ensuit entre les membres du conseil d’école. Le maire précise qu’une réunion aura lieu avec les autres maires de la vallée à ce sujet et que ce sont les mairies qui ont, au final, le pouvoir décisionnel.

Les horaires proposés pour le matin ne semblent pas soulever d’objections majeures contrairement à ceux de l’après-midi.

Les représentants de parents d’élèves émettent plusieurs questions :

Ne faut-il pas plutôt allonger la pause méridienne et proposer les activités scolaires à partir de 14h30 ?

Qui prendra en charge les élèves durant ce temps hors-scolaire et pourquoi faire ?

Comment articuler les nouveaux rythmes avec le temps professionnel des parents qui a une forte influence sur celui des élèves ?

Comment seront financées les éventuelles activités périscolaires ?

Monsieur le Maire précise que, selon le type d’activités proposées, il ne sera pas possible d’offrir la gratuité. Il envisage une part financée par les familles car le surcoût d’une telle réforme ne peut pas être supportée par la commune seulement. Ces activités ne seront pas obligatoires.

Les problèmes engendrés par cette réforme sont importants mais tout le monde s’accorde sur le fait qu’elle doit être profitable aux élèves et que cela doit rester la pierre angulaire de cette nouvelle organisation de la semaine scolaire. .

Les représentants de parents vont organiser une réunion afin de présenter la réforme et engager un débat avec les familles . Ceci permettra de connaître l’opinion générale .

Monsieur le Maire précise néanmoins que l’organisation et le financement revenant aux communes, celles-ci seront les décisionnaires. Les opinions émises lors de cette réunion seront purement consultatives.

Le projet concernant les nouveaux rythmes scolaires doit être achevé pour le 21 décembre 2013.

3 - REGLEMENT INTERIEUR ET CHARTE DEPARTEMENTALE DU BON USAGE DES RESEAUX ET INTERNET .

Après lecture du règlement intérieur et de la charte du bon usage des réseaux et d’Internet par le conseil d’école, ceux-ci ont été adoptés à l’unanimité.

A noter que, d’après cette charte, l’école doit être en mesure de présenter le journal des connexions. Une information sera demandée à la société Micronov qui assure la maintenance du réseau informatique pour nous soyons en mesure de le faire.

Les écoles ont demandé la création d'un site internet commun aux autorités administratives de tutelle.

4 - PROJET D'ECOLE :

Un nouveau projet d'école a été élaboré et validé au cours du dernier trimestre 2012/2013. Celui-ci, construit à partir d'une analyse des résultats des élèves aux évaluations nationales et différents indicateurs (taux de redoublement, suivi des élèves...).

Ce projet d'école comporte cinq volets d'actions :

- Individualisation et suivi du parcours scolaires des élèves et liaison GS/CP
- Améliorer la maîtrise de la langue écrite, notamment des outils de la langue : grammaire, orthographe, conjugaison.
- Améliorer les connaissances mathématiques en interdisciplinarité avec le domaine scientifique et technologique.
- Obtention des brevets APER,APS,B2i
- Adapter le temps de l'élève au temps scolaire.
-

Des liens avec les autres écoles du Val d'Hermone et des axes de travail communs ont été mis en place .

Ce projet d'école entre en vigueur dès la rentrée 2013 et a une validité de 3 ans.

A noter qu'au niveau ministériel, de nouveaux programmes scolaires sont actuellement à l'étude.

5 - RELATIONS FAMILLES -ENSEIGNANTS.

Un cahier de liaison permet d'informer les parents. Néanmoins, les enseignants ont constaté qu'il arrive fréquemment que l'enfant perde l'information, oublie le cahier de liaison ou que les parents jettent un œil distrait sur cette information.

C'est pourquoi, celle-ci est mise en ligne sur le site de la mairie.

Cela a l'avantage de permettre un accès à tout moment et une consultation à volonté.

Une réunion de rentrée permet de présenter les grandes lignes du projet pédagogique de chaque classe .

Les enseignants reçoivent, sur rendez-vous, chaque famille qui désire faire le point sur la scolarité de leur enfant. Ils attirent l'attention qu'il est de la responsabilité des parents de s'informer sur le parcours scolaire de leur enfant. Les enseignants communiquent fréquemment les cahiers et fichiers de travail. C'est aux parents de les consulter, de les signer et de solliciter l'enseignant s'ils veulent des précisions.

Concernant le bilan des évaluations, les enseignants souhaitent poursuivre l'utilisation de livret numérique qui semble satisfaire l'ensemble des familles..

Monsieur MAINGUE regrette qu'il n'y ait plus de remise personnalisée des livrets scolaires comme cela se faisait il y a quelques années. Les enseignants signalent que cette remise avait été rendue obligatoire par l'Inspectrice Départementale de l'Education Nationale de la circonscription d'Evian et a été ensuite supprimée par son successeur Monsieur DEFRANCQ.

6 - ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DES ACTIVITES EDUCATIVES SPORTIVES ET CULTURELLES

Pour Noël, les élèves présenteront, comme l'an dernier, un petit « spectacle » qui sera l'occasion d'une rencontre conviviale entre l'école et les familles. Les enseignants précisent que ce spectacle doit être la conclusion d'un travail s'inscrivant dans le cours normal des compétences scolaires à acquérir.

Monsieur le Maire informe que la subvention de 7 €/élève est maintenue pour l'achat d'albums .

Classes de CP, CE1 et CE2. :

Au deuxième trimestre, nous souhaitons organiser un cycle d'au moins 6 séances de ski nordique. D'autre part, participeront au projet école et cinéma proposé par la FOL. Les projections auront lieu sans doute au cinéma Léman..

Les films choisis sont :

Une vie de chat de Jean-Loup Felicioli et Alain Gagnol

L'histoire sans fin de Wolfgang Petersen

Mon voisin Totoro de Hayao Miyazaki

La classe de CM a un projet de voyage de 3 jours (2 nuits) dans le Val de Loire au cours du troisième trimestre.

Le programme reste à définir précisément mais les visites seraient les suivantes :

- Châteaux de la Loire
- Maisons troglodytes
- Champignonnières et caves à vin.

Le coût de ce voyage est estimé à 8000 €. Le problème du financement se pose et Monsieur CALEDE déposera une demande de subvention à la mairie. Il propose aussi que les élèves participent au financement de leur voyage en vendant des calendriers et organisant une tombola. L'avance des fonds se fera par l'intermédiaire de la coopérative scolaire mais cela ne doit pas pénaliser les activités des autres classes.

Tout dépend donc de la forte mobilisation des familles autour de ce projet et de l'implication de celles-ci dans les activités de financement proposées par l'école et l'APE.

En fonction des fonds récoltés, il sera peut-être possible de proposer un cycle de ski nordique aux élèves de la classe de CM.

Monsieur le Maire informe le conseil d'école que, comme l'an dernier, la mairie prendra en charge le financement du cycle de natation (coût estimé à 1800 €) ainsi qu'une partie du coût des transports des sorties .

7 – QUESTIONS DIVERSES :

Divers petits problèmes sont évoqués :

- Fuite dans la toiture classe CE1/CE2.
- Problèmes électriques dans les classes (rampes électriques qui clignotent) et le couloir du rez -de -chaussée (impossibilité d'éteindre les lampes).

La somme municipale allouée pour l'achat de fournitures n'ayant pas été complètement soldée, les enseignants proposent d'acheter un vidéo projecteur supplémentaire et du matériel sportif (raquettes et échasses).

Le secrétaire de séance

Monsieur MAINGUE Richard

Le directeur

Mr FOURNIER Gilles